

Sujet : [INTERNET] à l'attention du commissaire enquêteur

De :

Date : 15/10/2020 09:53

Pour : pref-projet-longbuisson@eure.gouv.fr

Le CTCE-Alternatiba tient à préciser les éléments suivants :

Il y a de toute évidence des contradictions entre le combat contre l'urgence climatique et la nécessaire réduction des émissions de GES (b) d'EPN et l'aménagement de cette zone:

1. Destruction d'excellentes terres agricoles mobilisables pour l'autonomie alimentaire du territoire et la préservation de la biodiversité

2. Artificialisation (a) additionnelle de terres (l'équivalent d'un département disparaît tous les 10 ans) en contradiction avec les objectifs du gouvernement :

<https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>

et

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols>

3. Incompatibilité d'une zone dédiée aux activités tertiaires peu créatrices d'emplois et fortement émettrice de GES (logistique et commerces notamment) avec les objectifs du PCAET, plan climat air énergie territorial

4. Existence sur EPN de foncier disponible non-utilisé à ce jour dont des terrains de superficie supérieure à 2ha d'un seul tenant sur la zone du long buisson II et à la Rougemare notamment.

(a) l'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Le gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.

(b) accords de Paris - COP 21 : -4%/an (l'équivalent d'un COVID !) jusqu'en 2050 pour rester sous la barre des 2°C.

Le CTCE-Alternatiba